



onisep

OCTOBRE 2018

HANDI +

DES ÉTUDES SUPÉRIEURES À L'EMPLOI

**→ CONSTRUIRE SON PROJET DÈS LE LYCÉE
→ PRÉPARER SA VIE PROFESSIONNELLE**

**TOUTES LES ADRESSES POUR VOUS ACCOMPAGNER
DANS L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER**

→ ÉDITORIAL



Office national d'information
sur les enseignements et les professions,
établissement public sous tutelle
du ministère de l'Éducation nationale
et du ministère de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation

Publication de l'Onisep : © Onisep octobre 2018

Directeur de la publication : Michel Quéré

Directrice adjointe de la publication :
Marie-Claude Gusto

DÉLÉGATION RÉGIONALE OCCITANIE

Délégué régional : Olivier Brunel

Site de Montpellier

Déléguée régionale adjointe : Dorothee Douriez

Rédaction : Sophie Salvadori

Communication : Geneviève Zaneboni

HANDICAP

Cheffe de service et responsable du projet :
Hélène Legault-de Compiègne

PARTENARIAT

Cheffe de département : Isabelle Dussouet
Responsable éditoriale partenariat : Christine
Courtois

ÉDITIONS CROSS-MÉDIA

Cheffe de département : Sandrine Marcillaud-
Authier

Administration technique éditoriale : Saliha Hamzic

Secrétariat de rédaction : Lydie Théophin

Correction : Pauline Couillet

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Chef de département : Gilles Foubert

Documentation : Claire Magimel

FABRICATION

Responsable de service : Laurence Parlouer
Photogravure : Key Graphic (Paris)

STUDIO

Chef de service et direction artistique :
Bruno Delobelle

Iconographe : Brigitte Gilles de la Londe

Photo de couverture, copyright :

© gpointstudio/iStock.com

Maquette et mise en pages : Julie Clément

(Délégation régionale Bourgogne-Franche-Comté,
site de Dijon)

PROMOTION, COMMERCIALISATION ET DIFFUSION

Onisep VPC - 12, mail Barthélemy-Thimonnier,
CS 10450 Lognes, 77437 Marne-la-Vallée Cedex 2

Internet : onisep.fr/lalibrairie

Relations clients : service_clients@onisep.fr

ISSN : 1772-2063

ISBN numérique : 978-2-37712-098-7

Plan de classement Onisep : REDEF 00 000

Le kiosque : Emploi

Dépôt légal : octobre 2018

Reproduction, même partielle, interdite
sans accord préalable de l'Onisep.

Vous encourager à être ambitieux dans vos choix
d'études supérieures et de professionnalisation,
à hauteur de vos compétences, tel est l'objectif de
cette publication de la collection « Handi+ » de l'Onisep.

Elle vous donne des clés pour mener vos études dans
de bonnes conditions et mieux connaître l'environnement
professionnel. À partir d'enquêtes de terrain et de témoignages,
elle offre des informations de portée nationale ou spécifiques
à chaque région, académie et bassin d'emploi.

De la scolarisation jusqu'à l'insertion professionnelle,
la collection « Handi+ » intègre dans des publications
modulaires toutes les étapes des parcours de formation.

Ce numéro, consacré aux études supérieures et à l'insertion
professionnelle des jeunes en situation de handicap,
atteste de l'engagement de tous les acteurs concernés
en vue de la qualification et de l'emploi que vous choisirez.

Donnez toutes leurs chances à vos compétences !

Michel QUÉRÉ

Directeur de l'Onisep

→ SOMMAIRE

RÉUSSIR SES ÉTUDES SUPÉRIEURES 2

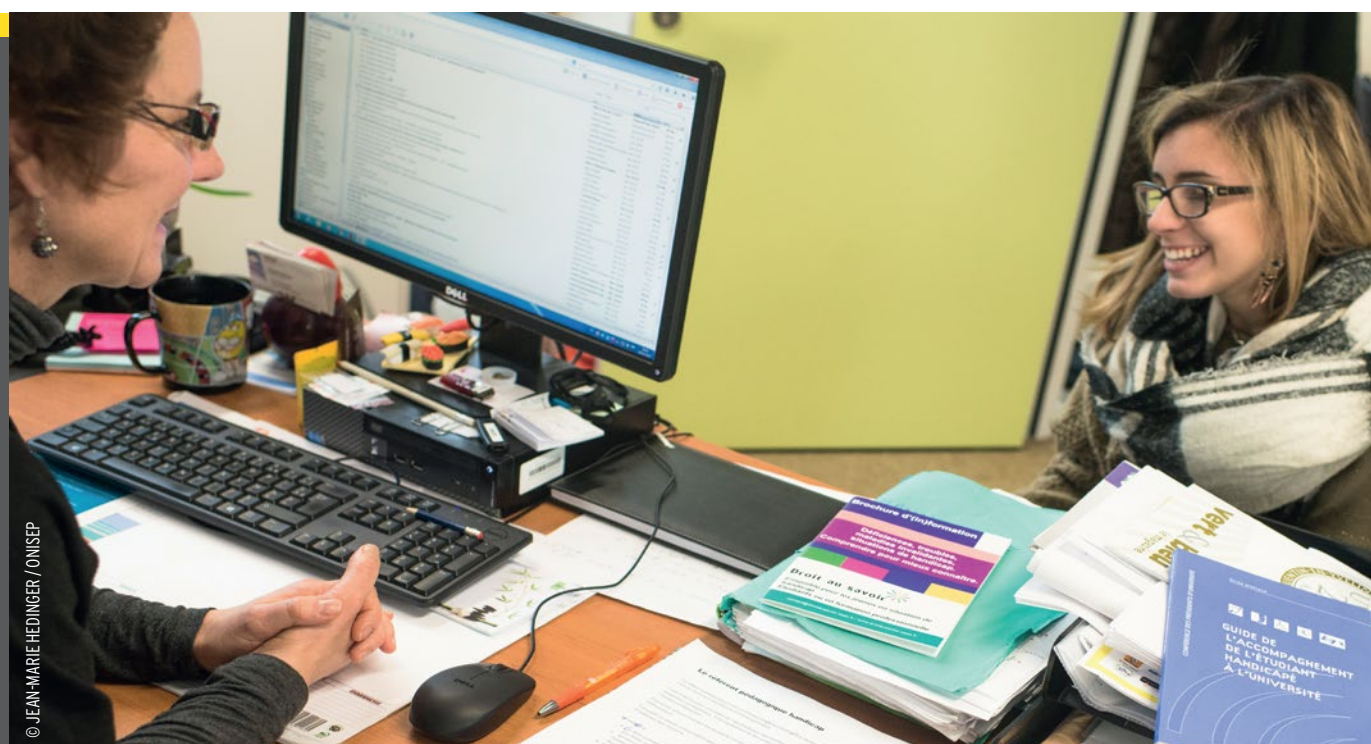
■ Objectif : poursuite d'études	2
■ Aménagements de la scolarité	4
■ Vie quotidienne	6
■ Aménagements des examens	8
■ Témoignage : Timothé, étudiant en informatique	9

ACCÉDER À L'EMPLOI 10

■ La loi de 2005 et l'emploi	10
■ Découvrir le monde professionnel	12
■ L'accompagnement vers l'emploi	14
■ Entrer dans la vie active	16
■ Un avenir accessible	18

DANS L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER 20

■ Témoignage : François Mirabel, directeur du SCUIO-IP de l'université de Montpellier et doyen de la faculté d'économie	20
■ Témoignage : Agnès Fichard-Caroll, vice-présidente déléguée à la responsabilité sociale de l'université de Montpellier	21
■ Adresses utiles	22



Objectif : poursuite d'études

Suite à la loi du 11 février 2005, le nombre de jeunes en situation de handicap qui suivent des études supérieures a plus que doublé. Comme eux, soyez acteur de votre projet !

26 000 jeunes en situation de handicap suivent des études supérieures. Avec, à la clé, une meilleure insertion professionnelle.

2

ZOOM

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR INCLUSIF

La loi du 22 juillet 2013, relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, a réaffirmé les objectifs de la loi de 2005 dans le domaine de l'inclusion des étudiants en situation de handicap. Depuis, les universités tendent à adopter leur « schéma directeur handicap ».

ZOOM

LE PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP

Depuis la rentrée 2015, les universités mettent en place le PAEH (plan d'accompagnement de l'étudiant en situation de handicap). À partir d'une évaluation des besoins de l'étudiant, un document de suivi est établi par l'équipe plurielle de l'université. Il mentionne les spécificités de la formation choisie, les aménagements nécessaires au bon déroulement des études et de la vie étudiante, et le projet professionnel du jeune. Révisé régulièrement, il favorise les échanges entre l'étudiant et la structure handicap de l'établissement.

DES ÉTUDES SUPÉRIEURES À L'EMPLOI | 2018

➤ Construisez votre projet

→ Croyez à votre futur

Quel que soit votre projet professionnel, concevez-le avec un ou plusieurs stages, en France ou à l'étranger.

Vous ne serez pas seul : les psy-EN (psychologues de l'Éducation nationale), en CIO (centre d'information et d'orientation) ou dans votre établissement, l'enseignant référent de votre lycée, les structures handicap des établissements d'enseignement supérieur et les associations d'aide aux étudiants en situation de handicap sont à vos côtés pour vous aider à le construire et le réaliser.

Profitez des JPO (journées portes ouvertes) des établissements d'enseignement supérieur, des visites d'entreprises et des rencontres avec des étudiants, anciens étudiants ou professionnels, qui peuvent vous être proposées pour préciser vos idées.

→ Une grande variété de métiers accessibles

La plupart des travailleurs en situation de handicap n'ont besoin d'aucune adaptation de leur environnement de travail. Cependant, de nombreuses solutions (humaines, techniques, organisationnelles, financières...) sont disponibles pour rendre accessible le métier que vous visez en adaptant votre poste de travail à vos besoins spécifiques.

A priori, tous les types de postes peuvent être occupés par une personne en situation de handicap. ■

➤ Préparez votre rentrée

Ne vous censurez pas ! Vous avez le droit de vous inscrire à toute formation de l'enseignement supérieur si vous remplissez les conditions requises.

→ En amont : anticipez !

Il faut du temps pour monter et mettre en place son projet... Vous devez respecter le calendrier des inscriptions, en sachant que vous aurez des dossiers spécifiques à constituer.

Pour faciliter votre accueil dans les formations que vous envisagez, renseignez-vous préalablement sur les mesures d'accessibilité et de compensation pour le déroulement de vos études dans les établissements que vous sollicitez.





© TASHI-DELEK / ISTOCK.COM

Pour connaître la procédure à suivre concernant l'accompagnement pédagogique dont vous pouvez bénéficier, contactez, dès la formulation de vos vœux dans Parcoursup, la structure d'accueil des étudiants en situation de handicap de l'établissement envisagé. Cette démarche est nécessaire pour que vous puissiez tenir compte, dans vos choix, des contraintes de ce nouvel environnement qu'est l'enseignement supérieur.

Pour mettre en place votre accompagnement quotidien (auxiliaire de vie, transport...) et/ou faire une demande de PCH (prestation de compensation du handicap), vous devez vous adresser à la MDPH (maison départementale des personnes handicapées). Ces démarches doivent être effectuées le plus tôt possible dans l'année de terminale.

→ Contactez l'établissement sitôt vos résultats reçus

Pensez, dès l'obtention du bac ou votre admission dans une filière d'études, à avertir le personnel de la structure handicap de l'établissement demandé ou obtenu afin qu'il prépare votre accueil à la rentrée dans les meilleures conditions. ■

ZOOM

MON ORIENTATION EN LIGNE

Accessible via le site www.monorientationenligne.fr ou son application mobile, ce service de l'Onisep a pour objectif d'apporter des réponses personnalisées aux lycéens, aux étudiants et aux parents, qui peuvent poser leurs questions à des professionnels par téléphone, par mail ou par chat. Les conseillers sont qualifiés pour répondre aux différentes questions posées, concernant aussi bien les formations, l'insertion professionnelle, la recherche de stage, les études en France et à l'étranger et la réorientation. Les jeunes en situation de handicap trouveront des réponses adaptées à leurs interrogations, tant à propos des parcours de formation que de l'entrée dans la vie professionnelle.

Lexique

AES, administration économique et sociale

CIO, centre d'information et d'orientation

JPO, journées portes ouvertes

MDPH, maison départementale des personnes handicapées

PAEH, plan d'accompagnement de l'étudiant handicapé

PCH, prestation de compensation du handicap

Psy-EN, psychologue de l'Éducation nationale

Élisa, étudiante à l'université Paris 10

« Je suis en 1^{re} année de licence économique et sociale. Les premiers mois passés en filière AES m'ont permis de me rendre compte que je préférerais les matières juridiques. À la fac, tout est une question de motivation. C'est la raison pour laquelle j'envisage de me réorienter vers une licence de droit. Cette filière me convient parce que c'est très structuré, très réfléchi. Comme j'ai une bonne mémoire, je pense que cela me correspond bien : un métier de communication et de bureau, compatible avec mes difficultés de déplacement. J'ai intégré une résidence universitaire adaptée et bénéficie d'un accompagnement pour les actes de la vie quotidienne tout en étant autonome. Une preneuse de notes m'aide pour mes études. Grâce au responsable handicap de l'université, j'ai pu obtenir des aménagements de mon emploi du temps et pour les examens. »

Retrouvez le témoignage vidéo d'Élisa et d'autres jeunes sur <http://onisep.tv/onisep.fr/themes/serie-handicap>.

Aménagements de la scolarité

La loi impose aux établissements d'enseignement supérieur d'assurer les aménagements nécessaires à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap, à l'organisation et au déroulement de leurs études. Un préalable : faites-vous connaître !

À qui et à quel moment demander ?

Toutes les aides pédagogiques sont du ressort des établissements d'enseignement supérieur. En revanche, les aides humaines pour la vie quotidienne relèvent toujours de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées). Contactez l'établissement visé le plus tôt possible, en janvier de votre année de terminale par exemple, afin de vous renseigner sur les différentes possibilités d'aide. ■

ou des professionnels spécifiques tels que des interprètes en LSF (langue des signes française) ou des codeurs LPC (langue française parlée complétée), par exemple. Pour obtenir l'aide d'un accompagnateur dans votre quotidien (repas, toilette, déplacements...), vous devrez faire une demande de PCH (prestation de compensation du handicap) auprès de la MDPH ;

- aménagement de vos examens (voir p. 8) ;
- accompagnement dans vos démarches administratives (voir p. 13) : la structure d'accueil peut vous proposer un accompagnement dans vos recherches de stage avec l'observatoire de l'insertion professionnelle, ou BAIP ;
- accessibilité : repérage visuel au sein des bâtiments en fonction de votre filière, accès à vos salles de cours, aide au travail en bibliothèque... ■

Au lycée

En STS (section de techniciens supérieurs) comme en CPGE (classe préparatoire aux grandes écoles), vous continuez à bénéficier des mêmes aides et du même suivi qu'en terminale. Votre PPS (projet personnalisé de scolarisation) se poursuit. Renseignez-vous au préalable sur les aménagements possibles aux examens. ■

En grande école

Dans les grandes écoles d'ingénieurs et de commerce ainsi que dans les écoles spécialisées, il existe souvent un référent handicap auquel vous devez vous adresser, à défaut à la direction, dès que vous envisagez de poursuivre vos études dans ces

ZOOM

CHARTRE UNIVERSITÉ-HANDICAP

La charte université-handicap a permis d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap à l'université. Signée en 2012, elle affirme « la consolidation des dispositifs d'accueil des étudiants handicapés et le développement des processus d'accompagnement des étudiants handicapés, dans l'ensemble des cursus universitaires (de la licence jusqu'au doctorat, notamment au travers de contrats doctoraux dédiés) et vers l'insertion professionnelle ». Une charte grandes écoles-handicap a également été signée en 2008.

ZOOM

MODALITÉS PARTICULIÈRES POUR L'IUT

L'IUT (institut universitaire de technologie) fait partie de l'université ; il faut donc vous adresser au responsable du dispositif d'accueil des étudiants en situation de handicap de l'université.

À l'université

Chaque université est dotée d'un dispositif d'accueil et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap, en lien étroit avec une équipe plurielle (enseignants, étudiants, services de la scolarité et de la médecine préventive, associations...). Après évaluation de vos besoins, la structure d'accueil met en place des aides pédagogiques et des accompagnements parmi les suivants :

- aides techniques : prêt de cartes de photocopie, transcription en braille, prêt de matériel adapté, etc ;
- aides humaines : des étudiants preneurs de notes (bénévoles ou rémunérés), des tuteurs pédagogiques assurant des cours de soutien, des lecteurs à haute voix d'ouvrages et/



écoles. Leurs JPO (journées portes ouvertes) sont également l'occasion de nouer un premier contact, dès votre année de 1^{re}. ■

➤ En CFA (centre de formation d'apprentis)

Si vous êtes reconnu handicapé par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) de la MDPH et que vous souhaitez étudier en apprentissage, votre contrat comporte des dispositions spécifiques :

- absence de limite d'âge supérieure ;
- durée prolongée : si votre handicap l'exige, la durée du contrat peut être augmentée d'un an au maximum ;
- rémunération : si votre formation

est prolongée en raison de votre handicap, votre rémunération est majorée de 15 %. Vous pouvez également cumuler votre salaire avec l'AAH (allocation aux adultes handicapés) ;

- accompagnement personnalisé : le CFA vous aide dans la recherche de votre entreprise ainsi que pour les aménagements pédagogiques. Si vous ne pouvez pas le fréquenter, vous pouvez, sur autorisation, suivre les enseignements à distance ;
- aménagement de votre poste de travail : l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées) ou le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) peuvent financer des aides techniques et humaines pour adapter votre poste de travail (voir p. 11). ■

Lexique

AAH, allocation aux adultes handicapés
Agefiph, Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
BAIP, bureau d'aide à l'insertion professionnelle
BTS, brevet de technicien supérieur
CDAPH, Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
CFA, centre de formation d'apprentis
CPGE, classe préparatoire aux grandes écoles
DUT, diplôme universitaire de technologie
FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
IUT, institut universitaire de technologie
JPO, journées portes ouvertes
LPC, langue française parlée complétée
LSF, langue des signes française
MDPH, maison départementale des personnes handicapées
PCH, prestation de compensation du handicap
PPS, projet personnalisé de scolarisation
STS, section de techniciens supérieurs

Baptiste, étudiant en BTS comptabilité et gestion

« Après un DUT génie électrique et informatique industrielle, je me suis réorienté vers un BTS comptabilité et gestion. J'ai commencé la formation en cours d'année et j'effectue un stage de 6 mois en attendant de trouver une entreprise. Des interprètes en LSF interviennent pour les cours techniques. En entreprise, je n'ai pas d'interprètes. Mon bureau est placé de façon à ce que je voie mes collègues de face. Je gère les frais de déplacement des personnels de l'entreprise mais aussi les fournisseurs (factures, création des nouveaux comptes, traitement des dossiers de contentieux). Je ne m'ennuie pas. »

Retrouvez le témoignage de Baptiste et d'autres jeunes sur www.onisep.fr/handicap.

Fabienne Tisserand, enseignante référente en lycée

« J'accompagne et oriente les étudiants de BTS ou de CPGE en situation de handicap et leur famille. Je gère les aspects administratifs, organise des réunions d'information et fais le lien entre les différents acteurs. En lycée, il n'y a aucune différence entre l'infra et le post-bac. »

Vie quotidienne

Le Crous (centre régional des œuvres universitaires et scolaires) et la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) sont vos principaux interlocuteurs pour tout ce qui concerne votre quotidien : logement, restauration, aides financières et transport.

ZOOM

LE PRINCIPE D'ACCESSIBILITÉ

C'est l'un des objectifs de la loi du 11 février 2005. Toute personne, quelle que soit sa situation de handicap, doit pouvoir accéder aux locaux d'habitation, aux ERP (établissements recevant du public), aux installations ouvertes au public, aux lieux de travail, mais aussi aux transports et aux nouvelles technologies. Pour respecter l'échéance aujourd'hui fixée à 2024, l'Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée) est obligatoire pour les ERP. Il permet à ceux qui ont déposé leur projet en préfecture de travailler dans un calendrier précis avec un engagement financier. La loi étend également cette obligation à toute la chaîne de déplacement. Consultez le site ministériel : www.developpement-durable.gouv.fr/politiques/accessibilite.

ZOOM

LE PLAN NATIONAL DE VIE ÉTUDIANTE

Présenté le 1^{er} octobre 2015, le Plan national de vie étudiante a pour objectifs d'améliorer le quotidien des étudiants, de favoriser leur réussite et d'accompagner leur prise d'autonomie. Les 35 mesures du Plan visent à simplifier les démarches des étudiants, à renforcer l'accès aux droits, à améliorer les conditions de vie et d'études, à valoriser leur engagement et à dynamiser la vie du campus. L'accompagnement des étudiants en situation de handicap en fait partie.

→ Aides du Crous

→ Logement

Si vous habitez loin du lieu de vos futures études, vous pouvez faire, en terminale, une demande de logement au Crous qui dispose de chambres et de logements spécialement aménagés pour les étudiants en situation de handicap.

→ Restauration

Les services de restauration universitaire sont également gérés par le Crous. La diversité des plats permet de composer des menus adaptés. Le cas échéant, contactez le Crous pour mettre en place une solution individualisée.

→ Bourse d'enseignement supérieur

La bourse est attribuée en fonction de critères sociaux (revenus des parents) à un étudiant pendant 7 ans ou durant la totalité de ses études supérieures, sous certaines conditions. La reconnaissance de votre situation de handicap par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées), ouvre droit à 3 ans de plus, soit 10 ans. Votre demande de bourse se fait via le « dossier social étudiant » à demander sur le site du Crous (voir « Conseil » p. 7). Le statut de personne en situation de handicap ouvre droit à des points supplémentaires. ■

→ Prestations de la MDPH

→ PCH (prestation de compensation du handicap)

La PCH vise à compenser l'ensemble des surcoûts liés à votre handicap. C'est une aide mensuelle attribuée, selon vos besoins, par la CDAPH, instance décisionnelle de la MDPH ou de la MDA (maison départementale de l'autonomie).

Elle couvre vos besoins dans sept domaines : les aides humaines ; les aides techniques ; les aides animales ; l'aménagement du logement ; l'aménagement d'un véhicule (le vôtre ou celui de vos parents) et le surcoût lié à votre transport ; vos charges spécifiques (achat de nutriments pour un régime particulier, par exemple) ; vos charges exceptionnelles (accompagnant pour un voyage scolaire...).

→ AAH (allocation aux adultes handicapés)

L'AAH est attribuée à toute personne dont le taux d'incapacité permanente est d'au moins 80 %, ou compris entre 50 % et 79 %, et pour laquelle la CDAPH reconnaît une restriction substantielle et durable de l'accès à l'emploi. ■

→ Aides pour les transports

Si vous ne pouvez pas utiliser les transports en commun du fait de votre handicap, vos frais de transport du lieu de votre domicile à votre lieu d'études peuvent être pris en charge. Pour cela, votre handicap doit être reconnu par la CDAPH.

Vos frais sont alors assumés par les services du département de votre



lieu de résidence ou par Ile-de-France Mobilités dans les départements franciliens. Renseignez-vous sur la procédure propre à votre département.

→ Aides complémentaires

Dans le cadre d'un stage obligatoire en entreprise pendant vos études supérieures, l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) peut accorder des aides ponctuelles pour vos trajets, l'aménagement d'un véhicule ou le surcoût de votre permis de conduire. Elle intervient toujours en complément des aides de droit commun. ■

CONSEIL

EFFECTUER VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT

À partir du 15 janvier, effectuez une demande en ligne sur le site www.messervices.etudiant.gouv.fr. Vous aurez à remplir un dossier papier appelé « dossier social étudiant ». Joignez-y un courrier expliquant clairement vos besoins et le justificatif de reconnaissance de votre handicap. Si vous n'êtes pas reconnu par la MDPH, ajoutez une lettre de votre médecin attestant vos besoins. Vous avez droit, comme tous les étudiants, à quatre vœux. Un seul dossier suffit pour les quatre. Pour une demande hors de votre région, vous pouvez demander des informations complémentaires à l'assistante sociale du Crous de la région concernée.

Lexique

AAH, allocation aux adultes handicapés

Ad'AP, Agenda d'accessibilité programmée

Agefiph, Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

CDAPH, Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

Crous, centre régional des œuvres universitaires et scolaires

ERP, établissement recevant du public

MDPH, maison départementale des personnes handicapées

MDA, maison départementale de l'autonomie

PCH, prestation de compensation du handicap

Aménagements des examens

Dès que votre handicap est reconnu, vous pouvez bénéficier d'aménagements spécifiques pour passer les examens ou les concours d'entrée des établissements d'enseignement supérieur.

➤ Quels examens ?

Les aménagements d'examens continus ou finals concernent tout type d'épreuve, qu'elle soit ponctuelle, écrite, orale ou même pratique. Faites connaître vos besoins au service d'accueil et d'accompagnement des étudiants handicapés ou au référent handicap de l'établissement. ■

➤ Démarches à effectuer

Vous devez transmettre votre demande d'aménagement au médecin désigné par la CDAPH, par l'intermédiaire du SUMPSS (service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé), aussi appelé SSU (service de santé universitaire) ou du médecin de l'établissement que vous fréquentez. Et ce, le plus

tôt possible, de préférence au moment de l'inscription à l'examen ou au concours concerné. Cette demande comprend des informations médicales et des éléments pédagogiques, comme, au lycée, le PPS (projet personnalisé de scolarisation), ainsi que la présentation des aménagements... Il est possible d'envoyer en parallèle au service des examens concerné une copie de votre demande pour information, sans joindre les éléments médicaux.

Après examen de votre demande, le médecin de la CDAPH rend un avis. Ensuite, c'est le président de l'université ou le directeur de l'école qui décide des aménagements accordés. ■

➤ Aménagements possibles

En fonction de l'évaluation de vos besoins spécifiques, des aménagements très divers peuvent être mis en place. En voici quelques exemples.

→ Adaptation des épreuves

- Le temps de composition peut être augmenté jusqu'à un tiers, voire plus, selon votre situation.
- La nature de l'épreuve peut être adaptée ou une épreuve de remplacement proposée, si le règlement d'examen le permet.
- Le cas échéant, vous pouvez obtenir une dispense totale ou partielle d'une épreuve.

- La passation des épreuves peut être reportée à la session de remplacement ou étalée sur plusieurs sessions annuelles consécutives.

→ Conditions matérielles

- La salle d'examen doit être accessible, les toilettes aménagées, l'infirmerie proche, etc.
- L'installation matérielle dans la salle d'examen doit vous permettre de travailler dans de bonnes conditions : espace suffisant, salle particulière au besoin, possibilité d'y déjeuner, etc.
- Les pauses entre deux épreuves ou pour prendre les repas doivent être suffisantes.

→ Aides techniques

- Vous pouvez avoir l'autorisation d'utiliser des matériels spécifiques, comme un ordinateur équipé de logiciels, une plage braille, etc. Au besoin, vous utiliserez votre propre équipement, sinon c'est le service des examens qui vous fournira le matériel nécessaire.
- Si vous avez des difficultés à vous exprimer oralement, vous pourrez communiquer par écrit ou utiliser un ordinateur.
- La présentation des sujets peut également être adaptée. Pour les candidats déficients visuels par exemple, les sujets peuvent être transcrits en braille ou en gros caractères, aussi bien pour les épreuves orales qu'écrites.

→ Aides humaines

- Si vous ne pouvez pas écrire à la main ou avec votre propre matériel, vous pouvez bénéficier d'un secrétaire qui écrira sous votre dictée.
- Si vous êtes sourd ou malentendant, vous pouvez bénéficier de l'accompagnement d'un interprète en LSF, d'un codeur LPC ou d'un enseignant spécialisé maîtrisant un de ces modes de communication. ■

Lexique

BTS, brevet de technicien supérieur

CDAPH, Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

LPC, langue française parlée complétée

LSF, langue des signes française

PCH, prestation de compensation du handicap

PPS, projet personnalisé de scolarisation

RQTH, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

SSU, service de santé universitaire

SUMPSS, service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé

→ TÉMOIGNAGE

Brillant et opiniâtre sont les deux adjectifs qui caractérisent le mieux Timothé. Bien soutenu par la cellule handicap de l'UTC (université de technologie de Compiègne), il souhaite devenir ingénieur en sécurité informatique.

« Mon stage m'a permis de collaborer avec des ingénieurs qui m'ont transmis leur passion et donné une vision concrète de leur métier. »

ZOOM

LES STAGES, UN TREMLIN VERS L'INSERTION

Les stages permettent de confronter ses capacités à l'exercice d'un métier, de déceler d'éventuelles contraintes ou restrictions liées au handicap, mais surtout de valoriser ses compétences face à un employeur. La RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) permet notamment à l'employeur de s'acquitter partiellement de l'obligation d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés, en accueillant en stage un étudiant en situation de handicap (pour une durée de stage égale ou supérieure à 40 heures). Les jeunes de moins de 20 ans disposant d'une convention de stage et de la PCH (prestation de compensation du handicap) bénéficient d'office de la RQTH, mais seulement pendant la durée du stage.



Être bien accompagné Timothé, 23 ans, étudiant en informatique

👉 Mon parcours

« Après mon bac S (scientifique) mention bien, j'ai tenté le concours de Sciences Po à Paris dans l'optique de devenir journaliste de presse écrite. Admis aux épreuves écrites, j'ai été recalé à l'épreuve orale. Je me suis alors orienté vers un BTS services informatiques aux organisations, puis j'ai candidaté à l'UTC. Le jury ayant estimé mon niveau scientifique insuffisant, j'ai décidé de m'inscrire en classe préparatoire ATS (adaptation technicien supérieur), qui permet de préparer en un an les concours d'entrée en école d'ingénieurs. À l'issue de la prépa, j'ai intégré la branche génie informatique de l'UTC. »

👉 Installation à l'UTC

« Mon arrivée s'est préparée dès mon dépôt de candidature afin d'identifier mes besoins en termes d'aménagements. En septembre, une semaine d'intégration organisée par des étudiants des promotions précédentes m'a permis de faire connaissance avec certains d'entre eux. Nous avons évalué ensemble les activités que je pouvais faire et comment. La cellule handicap de l'UTC a recruté des étudiants volontaires qui interviennent pour m'aider pour la prise de notes, ranger mes affaires et sortir de cours. Mais j'ai gagné en autonomie dans la prise de notes grâce à mon ordinateur portable adapté (guide-doigts pour le clavier et touches de raccourci sur Word pour les mathématiques). »

👉 Des aménagements sur mesure

« Mon emploi du temps est aménagé afin de limiter mes déplacements. Une société de transport assure les déplacements entre ma chambre adaptée dans une résidence du Crous et les différents sites de l'UTC. Je peux aussi financer les personnes qui chaque jour m'accompagnent dans les tâches de la vie quotidienne grâce à la PCH. Pour les examens, un temps de composition majoré d'un tiers, l'assistance d'un secrétaire particulier et un ordinateur adapté me sont accordés. Enfin, un suivi régulier par mail et des entretiens ponctuels sont assurés par la référente handicap de mon établissement. Du fait de mon handicap, mes recherches de stage ont été compliquées, mais j'ai finalement obtenu un stage à la Direction des systèmes d'information des Aéroports de Paris. »

La loi de 2005 et l'emploi

La présence des personnes en situation de handicap s'est progressivement renforcée avec la loi de 2005, aussi bien en entreprise que dans la fonction publique.

5,49 % des salariés de
la fonction publique sont
des travailleurs handicapés.

Source : FIPHFP, 2018.

ZOOM

L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES EN CHIFFRES

Les personnes en situation de handicap occupent 3,8 % des emplois dans le secteur privé et 5,49 % dans le public. Tous niveaux d'études confondus, leur taux de chômage reste encore important. Mais, à compétences et diplôme équivalents, il est presque identique dans les secteurs d'activité qui recrutent. Preuve de la mobilisation des entreprises : 78 % des établissements privés de 20 salariés et plus emploient au moins une personne handicapée ; et les contributions versées à l'Agefiph par les employeurs qui n'atteignent pas le quota des 6 % ont baissé de 30 % depuis 2008.

↳ Donner à chacun une place dans la société

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a pour but de permettre à chaque personne en situation de handicap de trouver sa place dans la société, notamment par l'insertion professionnelle. L'obligation légale de 6 % de travailleurs handicapés dans les entreprises et établissements publics de plus de 20 salariés a été le déclencheur d'actions en faveur de leur emploi. Maintenant, les employeurs se mobilisent, en recherchant avant tout des compétences. ■

↳ Accessibilité et compensation

La loi a introduit des concepts importants : l'accès à tout pour tous et le droit à la compensation du handicap ou des conséquences des incapacités. C'est l'inadaptation de l'environnement face aux incapacités de la personne qui crée une situation de

handicap, d'où la nécessité de l'adapter pour le rendre accessible. La notion d'accessibilité est aussi élargie à la communication, aux outils de travail et aux lieux de restauration, pour tous les types de handicap (voir pp. 18 et 19). Parallèlement, la compensation personnalisée des contraintes liées au handicap par des aides techniques et humaines permet de rétablir l'égalité des droits et des chances pour tous. ■

↳ Pallier les contraintes liées au handicap

L'employeur doit prendre en compte vos besoins spécifiques en fonction des situations de travail dans lesquelles vous évoluerez. Après votre recrutement, des propositions d'aménagements de poste vous seront faites par le médecin du travail et après visite éventuelle d'un ergonome. ■



© VESNAANDJIC / ISTOCK.COM

Des structures pour les entreprises et les salariés

Des structures nationales comme l'Agefiph aident, conseillent et accompagnent les travailleurs en situation de handicap et les entreprises privées. Elles peuvent vous proposer des aides pour construire votre projet professionnel, accéder à l'emploi, le conserver et compenser votre handicap. Les entreprises peuvent aussi bénéficier auprès de ces structures d'un diagnostic et d'un accompagnement dans la réalisation et le financement de l'adaptation de votre poste de travail. Pour la fonction publique, c'est le FIPHFP qui est chargé d'accompagner et de soutenir les travailleurs en situation de handicap et les employeurs des trois fonctions publiques (d'État, territoriale, hospitalière). La mise en

œuvre de politiques d'inclusion professionnelle s'effectue alors par le biais de conventions et d'aides financières, techniques ou humaines. Vous pouvez accéder à la fonction publique par concours ou par la voie contractuelle, avec une modalité spécifique de recrutement. ■

CONSEIL

OSEZ L'ALTERNANCE !

Le contrat de professionnalisation, comme le contrat d'apprentissage, permettent d'alterner des périodes en entreprise et des périodes de formation en CFA (centre de formation d'apprentis), en lycée professionnel mais aussi à l'université et/ou en grande école. L'alternance constitue une réelle voie de qualification et d'accès à l'emploi. Depuis 2013, l'Agefiph a mis en place un plan de développement de l'alternance qui a permis une augmentation de 24 % des contrats signés par des personnes handicapées par rapport à 2012. De plus, 3 mois après la fin de leur contrat, 60 % des personnes en situation de handicap ayant suivi une formation en apprentissage et 53 % de celles qui ont suivi une formation en contrat de professionnalisation étaient en emploi.

Lexique

Agefiph, Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

CFA, centre de formation d'apprentis

OETH, obligation légale d'emploi de travailleurs handicapés

ZOOM

MODALITÉS D'EMPLOI

Les employeurs disposent de plusieurs possibilités pour satisfaire à leur OETH (obligation légale d'emploi de travailleurs handicapés) : accueil de stagiaires, recrutement direct, contrats de prestations de services ou de sous-traitance (auprès du secteur protégé ou adapté, de travailleurs indépendants ou d'entrepreneurs en situation de handicap) et contribution financière à l'Agefiph ou au FIPHFP. Les entreprises peuvent également conclure un accord de branche, de groupe, d'entreprise ou d'établissement. Cet accord fixe des objectifs en termes de recrutement, d'insertion et de formation de personnes en situation de handicap, d'adaptation aux mutations technologiques et de maintien dans l'emploi. La contribution financière due à l'Agefiph ou au FIPHFP est alors utilisée pour la mise en œuvre de l'accord.

Découvrir le monde professionnel

Plus tôt vous expérimenterez le monde du travail, plus facile sera votre insertion professionnelle. Dès que possible, saisissez les occasions de petits jobs, stages et rencontres avec les entreprises.

ZOOM

LA SEMAINE POUR L'EMPLOI

L'Adapt, l'Agefiph et le FIPHP organisent tous les ans, à la mi-novembre, la SEEPE (Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées). Des jeunes, des demandeurs d'emploi, des salariés en reconversion... nouent un premier contact avec des entreprises et des associations, lors de nombreux forums ou d'ateliers en petits groupes.

ZOOM

LE SERVICE CIVIQUE

L'accès des jeunes en situation de handicap au service civique fait partie des priorités de l'Agence du service civique depuis sa création en 2010. Chaque volontaire perçoit une indemnité versée par l'État, qui est intégralement cumulable avec l'AAH (allocation aux adultes handicapés), ainsi qu'une protection sociale complète. Une PCH (prestation de compensation du handicap) et des aides du FIPHP peuvent aussi être mobilisées, sous certaines conditions, pour réaliser une mission de service civique. L'âge limite du service civique est porté à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap.

Consultez le site :

www.service-civique.gouv.fr

ou contactez :

handicap@service-civique.gouv.fr

➤ De multiples opportunités

Durant vos études, recherchez et multipliez les contacts avec le monde du travail. Des stages en entreprise, à effectuer en France ou à l'étranger, sont obligatoires dans la plupart des formations. Vous pouvez en faire d'autres, si vous le désirez, et tirer parti de nombreuses autres opportunités.

→ Partir à l'étranger

Vous découvrirez différentes façons de vivre et améliorerez votre niveau de langue. Il est possible de partir dans le cadre du programme Erasmus + ou avec des bourses spécifiques suivant les pays. Les régions et les départements proposent aussi des aides. Vous devrez prévoir très à l'avance vos conditions de voyage, de logement et de transport selon vos besoins. Dans certains cas, un accompagnant sera nécessaire.

→ Alternance

En contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, vous pourrez conjuguer études et travail en entreprise. Comme en stage, vous mettrez en pratique vos connaissances et expérimenterez votre choix professionnel sur le terrain.

→ Forums et visites

Des associations, des entreprises, des universités et des écoles organisent des visites d'entreprises, des ateliers de découverte des métiers et/ou des



forums, qui sont autant d'opportunités pour bénéficier de conseils pour vos démarches et pour rencontrer des employeurs.

→ Activités de loisir

Si vous pratiquez un sport, voire faites de la compétition, c'est un atout. Vos activités de loisir, les responsabilités que vous prenez dans des associations ou des clubs, prouvent votre volonté, votre dynamisme et vos qualités relationnelles, qui sont importantes pour les recruteurs.

→ Service civique

Vous pouvez aussi effectuer un service civique, ouvert à tous les jeunes, sans condition de diplôme. Il a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale, en offrant à toute personne volontaire l'opportunité de s'engager au service de la collectivité. Culture, éducation, environnement, sport, santé... les missions peuvent se dérouler dans des domaines très divers.

→ Petits jobs

Les jobs d'été, de vacances ou de week-end sont aussi un plus sur votre CV. En lien ou non avec votre projet



© MULLPLUS / ISTOCK.COM

professionnel, ils montrent votre volonté d'être en activité. Lors de ceux-ci, n'ayez pas peur de demander de l'aide ou des explications. Il est normal de ne pas savoir faire quelque chose quand on débute. Ce n'est pas forcément dû à votre handicap. Ces expériences sont l'occasion de vous confronter au travail, et de tester les aménagements et adaptations qui vous seront nécessaires dans votre vie professionnelle. ■

➤ Vos différents accompagnements

→ Structures d'aide à l'insertion professionnelle

À l'université, à l'IUT (institut universitaire de technologie) ou dans votre école, des dispositifs accompagnent tous les étudiants, en situation de handicap ou non, dans leur recherche de stage ou d'emploi. À l'université, il s'agit de l'observatoire de l'insertion professionnelle, parfois désigné sous un autre nom. Il propose des actions spécifiques, et prépare à la rédaction de CV, de lettres de motivation et aux entretiens de recrutement. Il vous met aussi en relation avec des entreprises.

→ Structures d'accueil des étudiants en situation de handicap

Le dispositif d'accueil des étudiants en situation de handicap de votre université ou de votre école vous aide à préciser votre projet professionnel, à choisir vos lieux de stage, et accompagne vos démarches. À l'université, il travaille en lien avec l'observatoire de l'insertion professionnelle (ou BAIP).

→ Enseignants

Dans les lycées, mais aussi dans les universités, IUT, écoles... les enseignants accompagnent également les étudiants dans leur recherche de stage et d'emploi. Ils sont en relation avec le dispositif dédié au handicap de votre établissement. Les étudiants des promotions antérieures peuvent également vous donner des conseils.

→ Associations

Des associations nationales ou régionales peuvent vous apporter des informations et des contacts. Elles sont centrées sur l'insertion des étudiants en situation de handicap ou sur un type précis de handicap. ■

Lexique

AAH, allocation aux adultes handicapés

Adapt, Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées

Agefiph, Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

BAIP, bureau d'aide à l'insertion professionnelle

FIPHP, Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

IUT, institut universitaire de technologie

PCH, prestation de compensation du handicap

SEEPH, Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées

SUIO, Service universitaire d'information et d'orientation

Maxime, ingénieur en aérospatial

« Grâce au soutien d'amis et à beaucoup de travail, j'ai pu devenir ingénieur dans l'aérospatial. À l'Estaca (École supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile), j'ai bénéficié du soutien de certains professeurs. Avant les cours, ils agrandissaient les documents et me fournissaient une version numérique. L'association Handi-Sup Auvergne m'a apporté aide et conseils. J'ai complété ma formation par un stage au sein de l'ESA (European Space Agency). Aujourd'hui, je travaille sur les lanceurs pour Airbus Safran Launchers. »

Sylvie Vincent, chargée de l'insertion professionnelle, université de Lille

« Actuellement, j'accompagne un étudiant sourd de licence 3 d'informatique. Nous avons revu ensemble son CV, ses lettres de motivation et évoqué les pistes de recherche de stage. Il a fait des envois de CV notifiés dans un *job board*. On se voit régulièrement pour que je passe les appels téléphoniques en sa présence. Il est préférable d'anticiper, durant l'année précédente, afin de se familiariser avec la recherche de stage à venir. J'apporte une réponse aux étudiants sur les dispositifs communs comme le SUIO, l'observatoire de l'insertion professionnelle (ou BAIP), etc., ou spécifiques de l'université. L'accompagnement des étudiants se poursuit un an après la fin du parcours universitaire pour préparer et entamer la recherche d'emploi. »

L'accompagnement vers l'emploi

La plupart des métiers vous sont accessibles grâce aux différents aménagements de poste et moyens de compensation possibles. Voici les soutiens dont vous pouvez bénéficier pour trouver le poste qui vous correspond !

14

ZOOM

L'EMPLOI ACCOMPAGNÉ

Ce nouveau dispositif permet d'accompagner les personnes en situation de handicap au cours de leur carrière professionnelle. Déjà expérimenté dans plusieurs régions, il est généralisé depuis la loi Travail du 8 août 2016. Il permet au travailleur handicapé, dès l'âge de 16 ans, d'être aidé pour trouver un emploi et le conserver. Celui-ci peut bénéficier par exemple de formations, d'une évaluation de ses besoins ou de l'adaptation de son environnement de travail. L'employeur peut également bénéficier d'une aide. L'organisme gestionnaire du dispositif peut être un établissement, un service social ou médico-social, par exemple un Esat (établissement et service d'aide par le travail). Il doit respecter un cahier des charges, défini par l'ARS (agence régionale de santé), précisant les aides apportées, les moyens mobilisés, les modalités de suivi et d'évaluation du dispositif.

➤ Aides pour la recherche d'emploi

→ Des acteurs institutionnels

Pour trouver l'antenne Pôle emploi la plus proche de votre domicile, appelez le 3949 ou connectez-vous sur www.pole-emploi.fr.

- Complémentaire de Pôle emploi dans le domaine du handicap, le réseau Cap emploi-Sameth a pour mission de favoriser l'embauche et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap dans le secteur privé ou dans la fonction publique : conseils, formations, aide au montage de dossiers...

L'Apec (Association pour l'emploi des cadres) propose aux jeunes diplômés des offres d'emploi et de stage, mais aussi des conseils et un accompagnement personnalisés. Consultez le site www.apec.fr.

- Dans chaque établissement d'enseignement supérieur, un dispositif dédié accompagne les étudiants dans leur recherche d'emploi ou de stage. À l'université, il s'agit de l'observatoire de l'insertion professionnelle (ou BAIP).

→ Des acteurs associatifs

Parallèlement aux structures institutionnelles, différentes associations peuvent vous aider à construire votre projet, puis vous accompagner dans vos recherches de stage et d'un premier emploi. Par exemple, des grandes entreprises se regroupent

au sein d'associations pour proposer des stages, un accompagnement ou du tutorat. Plus récemment, des conventions ont été signées entre les universités, les écoles, les rectorats et les entreprises de certaines régions. D'autres associations d'aide à l'insertion professionnelle, très actives localement, existent.

Vous trouverez plus d'informations dans la rubrique « Vers l'emploi » sur www.onisep.fr/handicap. ■

➤ Un passage obligé : la MDPH

Pour accéder à ces dispositifs spécifiques d'aide à l'insertion, vous devez être reconnu travailleur handicapé. Les délais d'obtention pouvant être longs, pensez à anticiper votre demande auprès de la MDPH ou de la MDA de votre département.

→ La RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)

Elle est attribuée par la CDAPH qui siège à la MDPH. Elle vous permet d'obtenir, si besoin, un aménagement de poste de travail, et permet à l'entreprise de satisfaire à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (voir p. 10). Elle permet aussi d'accéder à la fonction publique par un concours ou un recrutement contractuel spécifique. Cependant, même si vous avez obtenu une RQTH, vous n'êtes pas obligé de le faire savoir.



Lexique

Agefiph, Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

BAIP, bureau d'aide à l'insertion professionnelle

CDAPH, Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

Esat, établissement et service d'aide par le travail

MDA, maison départementale de l'autonomie

MDPH, maison départementale des personnes handicapées

RQTH, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

Sameth, Service d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

Émilie, traductrice/ relectrice indépendante

« La mission handicap de l'université m'a aidée, notamment pour mon séjour Erasmus qui a demandé beaucoup d'organisation. En effet, je me déplace en fauteuil électrique. J'ai bénéficié de bourses spéciales études handicap me permettant de payer une grosse partie des surcoûts : aides humaines, aide médicalisée, logement pour deux... En master 2, j'ai fait un stage chez une traductrice indépendante qui m'a donné toutes les ficelles pour m'installer. Aujourd'hui, j'ai le statut d'auto-entrepreneur, ce qui me permet une liberté d'organisation adaptée à ma situation de handicap, en fonction de mon état de fatigue et de mes rendez-vous médicaux. »

Retrouvez le témoignage d'Émilie et d'autres jeunes dans *Handicap : des parcours vers l'emploi*, coll. « Pourquoi pas moi ? ».

→ Orientation professionnelle

La décision d'attribution de la RQTH s'accompagne d'une décision d'orientation professionnelle. Dans la majorité des cas, la CDAPH oriente, à sa demande, le travailleur handicapé en milieu ordinaire ou, parfois, en milieu protégé, par exemple en Esat (établissement et service d'aide par le travail). ■

➤ Aménager son environnement de travail

L'aménagement de votre poste et de votre environnement de travail fait partie de votre accompagnement et de votre maintien dans l'emploi.

→ La médecine du travail

Comme pour tout salarié, après examen de votre santé et de votre poste, le médecin du travail émettra un avis d'aptitude à l'emploi. Lors de la visite médicale d'embauche, abordez avec lui la question des aménagements de votre poste ou de l'organisation de votre temps de travail.

→ Cap emploi-Sameth

Service gratuit, Cap emploi-Sameth accompagne et conseille les personnes en situation de handicap dans la recherche de solutions, et mobilise les ressources techniques, humaines et financières nécessaires à leur réalisation. ■

ZOOM

CRÉATION D'ENTREPRISE

Demandeur d'emploi avec la RQTH, vous souhaitez créer votre entreprise ? Votre référent à Pôle emploi ou Cap emploi-Sameth vous dirigera vers la BGE (boutique de gestion), prestataire de l'Agefiph, qui vérifiera la viabilité de votre projet et vous accompagnera. L'Agefiph peut accorder une aide forfaitaire, à condition d'avoir un apport personnel. En 2017, elle a accompagné 3 165 créations ou reprises d'entreprise. L'Uptih (Union professionnelle des travailleurs indépendants handicapés) propose également un accompagnement à la création d'entreprise pour toute personne en situation de handicap.

Entrer dans la vie active

Vos compétences sont le meilleur atout pour votre recrutement. Les entreprises et la fonction publique sont maintenant organisées pour accompagner les personnes en situation de handicap et adapter au mieux leur poste de travail.

➤ Des compétences avant tout

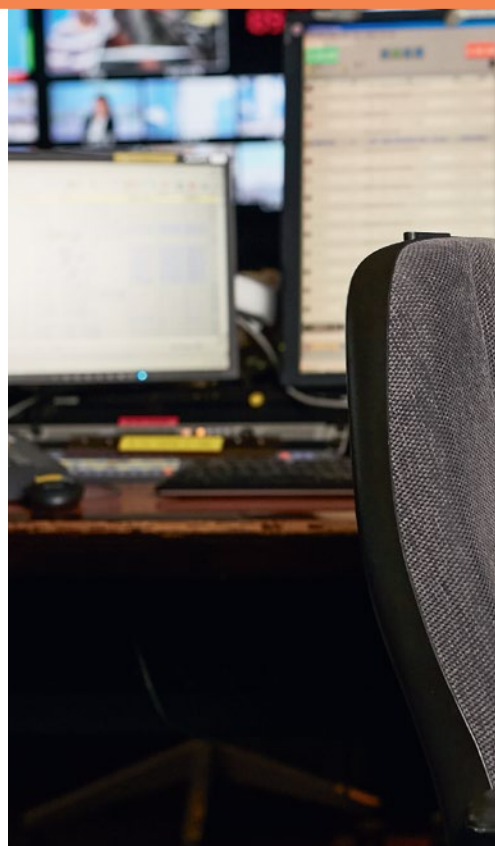
Les employeurs, privés ou publics, ont besoin de salariés qui maîtrisent leur cœur de métier et sont capables de travailler en lien avec leurs différents interlocuteurs internes et externes (clients, prestataires...). Donc, ce sont vos compétences qui importent (formation et savoir-être) ainsi que votre capacité à agir dans différentes situations. ■

➤ Soyez acteur de votre vie professionnelle

Restez à l'écoute du marché. Informez-vous sur les secteurs porteurs, les métiers de demain. Rapprochez-vous du monde du travail : visites, participation à des forums, stages, etc.

N'hésitez pas à aller vers les entreprises. Les stages sont une occasion de découverte réciproque. Ils vous permettent de découvrir des métiers, mais aussi de montrer ce que vous pouvez apporter à l'entreprise.

Les employeurs recherchent avant tout des salariés motivés et dynamiques. Leur objectif : « *Que vous fassiez vos preuves, comme tout le monde* », selon Laurence Lefèvre, chargée du recrutement au Crédit Agricole Normandie Seine.



Préparez-vous aussi à vous adapter à des environnements différents. Les entreprises recrutent avant tout des personnes ouvertes au changement, et on n'occupe pas qu'un seul poste au cours de sa vie professionnelle. Avec un bon niveau de qualification et des compétences, vous serez mieux armé sur le marché de l'emploi. ■

➤ Une relation à construire avec votre employeur

Les employeurs se sont organisés pour prendre en compte le handicap dans leur politique de ressources humaines et ce, à tous les niveaux.

Corinne Colombo, experte handicap et diversité, Bayer

« Il est indispensable que les jeunes en situation de handicap s'engagent dans des études supérieures, sans se censurer. Les entreprises ont besoin de jeunes diplômés, et le vivier des jeunes diplômés en situation de handicap est encore réduit. Il faut que le jeune se fasse connaître, n'hésite pas à exprimer ses besoins de compensation. Il n'y a pas que le tiers temps supplémentaire aux examens. Il y a une multitude d'aménagements possibles, que ce soit pour les examens, dans le parcours d'études et ensuite dans le poste de travail. Les universités, mais aussi les entreprises, peuvent faire preuve de créativité dans le développement des compensations qu'elles mettent en place. Les réponses peuvent et doivent être individualisées, pour répondre aux besoins spécifiques de chacun. »



© ALAIN POTTIGNON / ONISEP

La plupart des moyennes et grandes entreprises ont une mission handicap, le plus souvent rattachée au service ressources humaines et/ou au responsable diversité ou RSE (responsabilité sociétale des entreprises). Le correspondant handicap local vous accompagnera tout au long de votre parcours. Renseignez-vous auprès des entreprises dans lesquelles vous postulez. En revanche, dans les petites entreprises qui n'ont pas d'accord ou de mission handicap, le dirigeant peut demander l'appui de l'Agefiph pour vous accompagner.

Quant à la fonction publique, elle a la même obligation d'emploi que le secteur privé. Les personnes en situation de handicap peuvent être recrutées

par la voie générale du concours ou par une voie contractuelle spécifique. Des correspondants handicap locaux sont désignés par l'État, les collectivités territoriales et les établissements de santé.

Lors de vos entretiens d'embauche ou de recherche de stage, sachez expliquer précisément vos besoins pour renseigner les chargés de recrutement sur les aménagements nécessaires du poste pour lequel vous candidatez. Ensuite, l'employeur mettra en place l'aménagement de votre poste et de vos conditions de travail, avec l'appui de la médecine du travail et d'un ergonome, si besoin, pour assurer votre intégration dans les meilleures conditions. ■

Lexique

Agefiph, Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

BTS, brevet de technicien supérieur

CDD, contrat à durée déterminée

CDI, contrat à durée indéterminée

RSE, responsabilité sociétale des entreprises

Julie, opératrice diffusion et synthé

« J'aurais aimé être pilote de ligne mais, étant en fauteuil roulant, cela aurait été compliqué. Alors je suis allée vers le montage. Après une licence en cinéma-audiovisuel et un BTS métiers de l'audiovisuel, j'ai été assistante monteuse dans différentes sociétés de postproduction. J'ai commencé comme intermittente chez TF1, puis en CDD. Je vérifiais qu'il n'y avait pas d'anomalies audio ou vidéo dans les sujets déjà montés pour les JT. J'ai ensuite été embauchée en CDI et formée à la diffusion du JT avant d'intégrer la diffusion régée news de LCI. Je travaille en équipe, avec le réalisateur, les ingénieurs son et vidéo, le chef d'édition, au cœur de l'actu. »

Retrouvez le témoignage de Julie et d'autres jeunes dans *Les médias audiovisuels*, coll. « Pourquoi pas moi ? ».

Étienne, project manager

« Malentendant de naissance, mon parcours scolaire a été classique. Après un bac S (scientifique), je suis entré dans une école d'ingénieurs avec prépa intégrée. J'ai bénéficié d'un aménagement en faisant les 2 premières années en 3 ans. Tout au long de mon parcours scolaire, l'orthophoniste, les enseignants spécialisés et mes parents m'ont aidé. Puis, au lycée Rodin, tout était facilité pour nous. En école d'ingénieurs, j'ai bénéficié de l'aide de la mission handicap, de soutien scolaire en anglais et d'une tutrice. Les missions handicap des sociétés de services informatiques dans lesquelles je suis allé en stage ont été un vrai soutien. »

Retrouvez le témoignage d'Étienne et d'autres jeunes dans *Handicap : des parcours vers l'emploi*, coll. « Pourquoi pas moi ? ».

Un avenir accessible

La loi du 11 février 2005 a introduit une nouvelle notion, celle de l'accessibilité « à tout pour tous ». Elle se concrétise progressivement au sein de vos études et de votre insertion sociale et professionnelle.

18

ZOOM

DES ÉTUDES SUPÉRIEURES POUR UN ACCÈS À L'EMPLOI

Selon une étude sur le parcours de plus de 450 anciens étudiants en situation de handicap, la très grande majorité d'entre eux (79 %) avaient bien identifié, au moment de leur entrée dans l'enseignement supérieur, le domaine dans lequel ils voulaient trouver leur futur emploi. Si leur handicap a joué un rôle dans le choix et le lieu de leurs études, du logement et des stages, il n'a pas eu de conséquences sur la suite de leur parcours de formation et d'accès à l'emploi. La plupart ont bénéficié d'aménagements au cours de leurs études et de leurs examens. Ils en ont été généralement satisfaits, mais ils sont nombreux à évoquer une importante fatigabilité. Cependant, plus des trois quarts ont obtenu un diplôme d'un niveau supérieur à bac + 2. Pour leur insertion professionnelle, ils ont mobilisé leur réseau (famille, proches) avant les acteurs de l'accompagnement à l'emploi. Peu d'entre eux mentionnent la reconnaissance institutionnelle de leur handicap durant leur recherche d'emploi. Source : « Enquête : des études supérieures pour un accès à l'emploi », 2014, www.santesih.com.

➤ Un objectif : l'accessibilité au quotidien

Corollaire de la compensation individualisée du handicap, l'accessibilité est aujourd'hui conçue comme le droit pour tous « d'accéder à tout », en tout lieu et à tout moment. Tous les aspects de la vie sont concernés : l'éducation, l'emploi, le logement, la citoyenneté, les transports, la santé, la vie culturelle et sportive, et l'accès à l'information. Elle tient donc une place essentielle dans la législation et la réglementation actuelles.

L'accessibilité favorise l'autonomie et la participation à la vie citoyenne et sociale des personnes en situation de handicap, quel que soit ce dernier. Il s'agit de concevoir un environnement, un produit ou un service utilisable par tout public, quels que soient son âge et ses capacités.

L'accessibilité offre ainsi la possibilité pour tous, en situation de handicap ou non, de bénéficier du même service avec un usage identique dans l'avenir. ■

➤ Le domaine des études et du travail

L'accessibilité du cadre bâti, de la communication, de l'information et des savoirs est essentielle pour votre vie étudiante et votre vie professionnelle.

Indépendamment des personnes en situation de handicap, elle est utile à tout un chacun. Les aides à la communication pour les personnes sourdes et malentendantes, comme le sous-titrage TV ou l'affichage visuel des informations, concernent un large public. D'autres exemples peuvent être cités, comme les aides pédagogiques, l'accès au contenu des cours par la prise de notes et l'adaptation de documents. Enfin, l'objectif d'accessibilité des informations en ligne conduit à améliorer l'ergonomie des sites Internet et à faciliter la navigation de tous les internautes. ■

➤ Le domaine public, citoyen et culturel

→ Le cadre bâti

La mise en accessibilité des ERP (établissements recevant du public), des transports et de la voirie poursuit sa progression, malgré des retards. L'horizon de leur accessibilité complète a été fixé à 2024 (voir p. 6).

→ Vie culturelle et citoyenne

L'accessibilité ne concerne pas seulement l'accès à un bâtiment pour un public handicapé moteur, mais aussi toute la vie culturelle et citoyenne.



Aller voter, se rendre au cinéma ou au théâtre, visiter une exposition... autant d'activités allant de soi pour tout un chacun, mais qui peuvent se révéler compliquées pour des personnes en situation de handicap, sourdes ou aveugles par exemple. L'accessibilité, c'est donc aussi proposer à tous des ressources, des outils permettant d'utiliser un lieu, un service, un produit... en étant le plus autonome possible.

→ Des exemples à suivre

Les boucles magnétiques permettent aux personnes sourdes et

malentendantes appareillées d'assister à une séance de cinéma tout en profitant d'un son amplifié. Dans certains musées, des reproductions tactiles d'œuvres d'art permettent aux personnes aveugles ou malvoyantes de s'en créer une image mentale. Le français facile à lire et à comprendre permet à un public présentant des troubles cognitifs de comprendre des textes abstraits. De nombreux aménagements et aides techniques existent déjà; d'autres restent à créer ou à imaginer. Le numérique est d'ailleurs une source considérable d'innovation. ■

Lexique

ERP, établissement recevant du public

LPC, langue française parlée complétée

Suaps, service universitaire des activités physiques et sportives

Serge Vittecoq, professeur agrégé d'EPS

Cet ancien directeur du Suaps (service universitaire des activités physiques et sportives) et du service handicap de l'université du Havre en est convaincu : « L'accessibilité est importante. Les personnes en situation de handicap doivent pouvoir exercer un sport comme les autres et avec les autres. Il faut les mettre en confiance et en sécurité, et les accueillir avec technicité mais surtout avec cœur. De plus en plus de clubs sportifs sont mixtes (valides-handicapés). C'est un progrès qui va dans le sens d'une démarche inclusive. Partager ensemble une activité permet aux personnes valides de mieux comprendre les difficultés des personnes handicapées, mais aussi de changer le regard porté sur leurs facultés d'adaptation, leurs potentiels, qui se révèlent souvent au travers de leurs pratiques. »

ZOOM

L'ACCÈS À L'INFORMATION

L'accessibilité du numérique et des supports de communication est essentielle pour que les personnes en situation de handicap puissent accéder en toute autonomie à l'information : sur Internet, à la télévision, dans la rue. Pour ce faire, il existe de nombreuses aides techniques : terminal braille, synthèse vocale, choix des polices, codage LPC, contraste, pictogramme, sous-titrage, français facile à lire et à comprendre...

→ TÉMOIGNAGE

À l'université de Montpellier, des services et personnels se mobilisent pour faciliter à la fois l'entrée des jeunes en situation de handicap à l'université et leur insertion professionnelle. Rencontre.

© FRANÇOIS MIRABEL

« Vous accompagner vers l'emploi »
François Mirabel, directeur du SCUIO-IP (service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle) de l'université de Montpellier, et doyen de la faculté d'économie.

20

ZOOM

LE RÉSEAU PROFESSIONNEL DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

Pour optimiser ses démarches d'insertion professionnelle, l'université de Montpellier a mis en place le réseau professionnel ResUM. Cet outil facilite l'accès à l'emploi en mettant en relation, par formations, les étudiants, les diplômés, les enseignants et les entreprises partenaires des formations. L'université aide à promouvoir vos compétences auprès des recruteurs pendant votre formation et après l'obtention de votre diplôme. Candidatez aux offres de stage et d'emploi ciblées, déposez vos CV en ligne et partagez vos expériences avec les anciens étudiants. Vous bénéficiez de la puissance d'un réseau professionnel grâce aux contacts d'entreprises qui s'inscrivent en toute autonomie sur la plateforme. ResUM montre, par exemple, aux entreprises l'intérêt qu'elles ont à recruter un jeune en situation de handicap, à le prendre en stage, les dispositifs auxquels elles ont droit...

Pour connaître les dernières actualités du réseau : <http://resum.umontpellier.fr>.

➤ Restaurer l'égalité des chances

« Des aménagements sont possibles à l'université pour restaurer l'égalité des chances. Bien souvent, les jeunes ne désirent pas déclarer leur handicap, alors qu'ils peuvent bénéficier d'un tiers temps supplémentaire pour les examens, de facilités d'accès, d'une aide humaine pour la prise de notes... Venez vous renseigner pendant l'année de terminale. Et, sollicitez les services compétents dès la rentrée ! »

➤ Accompagner les étudiants

« À l'université de Montpellier, notre SCUIO-IP intègre quatre services : un dédié au lien lycée/université ; un pour l'accompagnement au projet et à la réorientation ; et deux services liés à l'insertion professionnelle, le BAIP (bureau d'aide à l'insertion professionnelle) des étudiants et l'Osipe (observatoire du suivi, de l'insertion professionnelle des étudiants). Dans cette organisation, un poste est consacré à la dimension technique de recherche d'emploi, l'insertion professionnelle et la vie de l'étudiant en situation de handicap. La personne qui l'occupe se consacre à 50 % au service handicap de l'université et à 50 % au SCUIO-IP. »

➤ Faciliter l'accès à l'emploi

« C'est sur le BAIP que l'on a mis en place des actions communes avec Handi-versité. Nous organisons une journée Transition vers l'emploi pour les jeunes diplômés, des rencontres étudiants/entreprises, avec tables rondes et simulations d'entretiens. D'autres manifestations existent comme Cap vers l'emploi, la Semaine de l'insertion professionnelle avec le concours "5 minutes pour convaincre"... Des ateliers de recherche d'emploi sont animés par des professionnels : ils abordent l'aide à la rédaction de CV et de lettres de motivation, la méthodologie pour construire ses réseaux professionnels... Par exemple, un comédien fait travailler la posture, la manière de parler, etc., et d'autres intervenants démystifient l'entretien de recrutement. Au BAIP, une psychologue de l'Éducation nationale reçoit les étudiants en entretien individuel, les informe sur les entreprises qui proposent des stages, et nous communiquons aux entreprises le profil des candidats bien formés et compétents. »

→ TÉMOIGNAGE

15 établissements d'enseignement supérieur, dont l'université de Montpellier, ont mis en place un projet pour l'inclusion des personnes avec un trouble du spectre de l'autisme sans déficience intellectuelle, dites Aspies. Présentation de ce nouveau dispositif.



© AGNÈS FICHARD-CARROLL

« *L'université Aspie-Friendly : faciliter l'inclusion* »

Agnès Fichard-Carroll, vice-présidente déléguée à la responsabilité sociale de l'université de Montpellier

« Permettre aux "Aspies" d'exprimer leur talent et de s'insérer dans la vie professionnelle. »

ZOOM

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Agnès Fichard-Carroll, vice-présidente déléguée à la responsabilité sociale de l'université de Montpellier : agnes.fichard-carroll@umontpellier.fr.

Service handicap de l'université de Montpellier : handicap@umontpellier.fr.

👉 Le schéma directeur handicap

« L'université de Montpellier s'est engagée dans une politique volontariste de prise en compte du handicap aussi bien en ce qui concerne les étudiants que les personnels. Cette politique propose un schéma directeur handicap qui vise à améliorer les conditions d'études et d'examen des étudiants, et à promouvoir leur insertion professionnelle. L'emploi, le maintien dans l'emploi et l'inclusion dans l'emploi des personnes en situation de handicap sont aussi des axes forts de cette politique. »

👉 Un projet au service des étudiants avec autisme

« C'est dans cette perspective d'accueil d'étudiants à besoins éducatifs particuliers que s'inscrit notre participation au projet "Construire une université Aspie-Friendly", qui concerne les personnes avec un trouble du spectre de l'autisme sans déficience intellectuelle. Ce projet, nouveau cursus universitaire financé par le PIA 3 (programme investissement d'avenir), regroupe plusieurs universités, chercheurs, professionnels du handicap, psychologues et psychiatres, associations et entreprises. L'idée principale est de lever les obstacles que peut constituer le cadre universitaire classique pour permettre aux "Aspies" d'exprimer leurs talents et de s'insérer professionnellement, en leur faisant toute leur place à l'université. »

👉 L'accompagnement à l'université

« Il s'agit de tenir compte de leurs difficultés à s'adapter au collectif et aux règles sociales, à comprendre les attentes implicites des enseignants et à s'organiser. Notre souhait est d'accompagner individuellement ces étudiants, de construire avec les enseignants des parcours pédagogiques adaptés et de former les intervenants. En relation avec le SCUIO-IP, un travail sera effectué pour faciliter leur accès au monde professionnel. Le projet "Construire une université Aspie-Friendly" vise aussi, avec les différents partenaires, l'engagement dans la voie de l'innovation pédagogique en utilisant la réalité virtuelle et augmentée. C'est également un moyen de mutualiser des ressources et d'échanger des bonnes pratiques. La ligne de mire de notre action est d'étendre cette expérience à l'ensemble des étudiants en situation de handicap pour développer une véritable université inclusive. »

Adresses utiles

Des sites ressources

Enseignement supérieur

Le site Handi-U, développé par la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, regroupe de nombreuses informations sur les études supérieures et le handicap : les coordonnées des responsables des dispositifs d'accueil et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap, les ressources proposées par chaque établissement, ainsi que des informations générales sur la vie étudiante et l'insertion professionnelle. www.handi-u.fr

Onisep

Le site www.onisep.fr propose des informations sur les formations, les métiers et l'emploi, les démarches et les parcours de scolarité jusqu'à la première insertion professionnelle.

L'espace « Handicap » apporte des compléments d'information pour les spécificités liées au handicap : www.onisep.fr/handicap

Consulter également l'application et le site mobile Total Accès de l'Onisep : <http://mobile.onisep.fr/totalacces>

Gouvernement

Le site du secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé des Personnes handicapées présente des dossiers et des informations sur la politique sociale du handicap en France et les démarches facilitant l'inclusion des personnes en situation de handicap. www.handicap.gouv.fr

Structures d'accompagnement vers l'emploi

À l'université

Dans le cadre de leur mission d'accompagnement des étudiants vers l'emploi, les observatoires de l'insertion professionnelle (ou BAIP, bureaux d'aide à l'insertion professionnelle) informent sur les offres d'emploi et de stage des entreprises partenaires. Certains proposent des aides à la préparation des entretiens d'embauche et coopèrent avec les structures d'accueil et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap.

Le bureau des stages et/ou des carrières

Dans les autres établissements d'enseignement supérieur, il existe le plus souvent un service des stages et/ou des carrières. Il met en relation les étudiants avec le monde du travail, relaie les offres de stage ou d'emploi, les candidatures, et accompagne les étudiants dans leur recherche.

Pôle emploi

Pour accéder à l'emploi, la première démarche est l'inscription comme demandeur d'emploi à Pôle emploi. Elle donne des droits et est obligatoire pour bénéficier des services de Cap emploi-Sameth. Voir p. 23. Un n° unique pour contacter Pôle emploi : le 3949. www.pole-emploi.fr

Autres ressources

Les missions des associations d'anciens élèves, ou « alumni », comprennent l'aide à l'insertion professionnelle des étudiants issus d'un même établissement d'enseignement supérieur. Dans les municipalités, un élu est généralement en charge du handicap et connaît bien les ressources locales sur le plan économique et social.

Vers l'enseignement supérieur

CIO (centres d'information et d'orientation)

Le psy-EN (psychologue de l'Éducation nationale) accompagne les élèves dans la construction des compétences pour s'orienter tout au long de la vie. Il assure et coordonne l'organisation de l'information des élèves sur la connaissance de soi, des métiers et des formations, en lien avec les équipes éducatives. Pour le contacter, se renseigner dans les CIO de l'académie de Montpellier. www.ac-montpellier.fr/pid32071/les-cio.html

Au rectorat de Montpellier, contactez les inspecteurs de l'Éducation nationale chargés de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (IEN ASH) de votre département. www.ac-montpellier.fr/cid87831/elevés-handicapés.html

Services universitaires d'accueil des étudiants en situation de handicap

Hérault

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

Handiversité

Campus Triolet - Bât. 13 (RDC)
Place Eugène Bataillon - CC042
34095 MONTPELLIER

☎ 04 67 14 41 44

handicap@umontpellier.fr

www.umontpellier.fr/campus/handicap

UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY MONTPELLIER 3

SAE-SH (service d'accueil des étudiants en situation de handicap)

Bât. Archéologie (K)
Route de Mende
34199 MONTPELLIER Cedex 5

☎ 04 67 14 21 43

etud.handi@univ-montp3.fr

www.univ-montp3.fr/fr/organisation/directions-et-services/direction-des-%C3%A9tudes-et-de-la-scolarité/%C3%A9/sae-sh-accueil

Gard

UNIVERSITÉ DE NÎMES

Accueil des étudiants en situation de handicap

Rue du Docteur Georges Salan - CS 13019
30021 NÎMES Cedex 1

☎ 04 66 36 45 81

handicap@unimes.fr

www.unimes.fr/fr/vie-de-campus/medecine_preventive/etudiants_handicapes.html

Pyrénées-Orientales

UNIVERSITÉ DE PERPIGNAN

BAEH (bureau d'accueil des étudiants en situation de handicap)

52 avenue Paul Aldu - Bât. B
66860 PERPIGNAN Cedex

☎ 04 30 19 81 40

baeh@univ-perp.fr

www.univ-perp.fr/fr/menu/vie-etudiante/etudiants-a-statut-particulier/etudiants-en-situation-de-handicap/etudiants-en-situation-de-handicap-110.kjsp?RH=1398781730841

SUAPS (service universitaires des activités physiques et sportives)

Le saviez-vous ? Quand on est en situation de handicap, on peut aussi faire du sport ! Le SUAPS répond et s'adapte aux demandes de pratique sportive émanant d'étudiants en situation de handicap désirant pratiquer, en situation « mixte » lorsque cela est matériellement possible. Il organise également quelques créneaux spécifiques ouverts aux étudiants en situation de handicap pour des activités physiques adaptées.

➤ Vers l'emploi

Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées)

Immeuble Antalya - 1^{er} étage
Zac Antigine

119 Avenue Jacques Cartier - CS 19008
34967 MONTPELLIER Cedex 2

☎ 0800 11 10 09

languedoc-roussillon@agefiph.asso.fr
www.agefiph.fr

fr/A-propos-de-l-Agefiph/L-Agefiph-dans-votre-region/Languedoc-Roussillon

Cap Emploi-Sameth

Cap emploi intervient pour le recrutement d'une personne en situation de handicap. Il existe un ou plusieurs Cap emploi par département.

Le Sameth facilite le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises du secteur privé et les établissements du secteur public (administrations d'État, collectivités territoriales, fonction publique hospitalière).

www.agefiph.fr/Annuaire

Crip (Centre de rééducation et d'insertion professionnelle)

Le Crip est réservé aux personnes dont la qualité de travailleurs handicapés est reconnue par la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) compétente. Il a pour mission de dispenser une formation qualifiante en vue de l'insertion ou de la réinsertion professionnelle, soit vers un milieu de travail ordinaire, soit vers le milieu protégé. L'accompagnement médico-psycho-social des stagiaires est assuré par une équipe pluridisciplinaire.

Crip

435 avenue Georges Frêche - CS 10010
34173 CASTELNAU-LE-LEZ Cedex

☎ 04 67 33 18 00

contact.crip@ugcam-lrmp.fr
www.crip-34.fr

➤ L'apprentissage

La bourse de l'apprentissage

La Région s'est particulièrement engagée en faveur du dispositif d'apprentissage. Elle travaille au bon maillage des acteurs régionaux. La bourse pour l'apprentissage, outil unique en France, vous permet d'en savoir plus dans l'académie de Montpellier (offres, modalités...).
www.apprentissageenregion.fr

Synergie Handicap

Cette plateforme régionale a pour mission d'intervenir en appui des ressources et compétences territoriales existantes et de faciliter ainsi l'accès à l'apprentissage des personnes en situation de handicap.

Synergie Handicap

650 rue Louis Lépine
Immeuble Horizon 21

Zone du Millénaire
34 000 MONTPELLIER

☎ 04 67 15 15 06

synergiehandicap@orange.fr
www.synergiehandicap.fr

➤ Organismes ressources

Graphes (Groupement régional pour l'accès des personnes handicapées à l'enseignement supérieur)

Il est composé de six associations qui accueillent, informent et accompagnent les étudiants en situation de handicap moteur, visuel, ou auditif dans les études et la vie quotidienne.

grapheslr@gmail.com

www.faf-lr.fr/?/Dispositifs/GRAPHES

HANDICAP MOTEUR

AFM (Association française contre les myopathies)

386 quai Louis Le Vau
Immeuble le Newton
34080 MONTPELLIER-CELLENEUVE

☎ 04 67 10 08 09

languedocroussillon@afm.genethon.fr
www.afm-telethon.fr

APF France handicap Délégation de l'Hérault

1620 rue de Saint Priest Parc

Euromédecine
34090 MONTPELLIER

☎ 04 67 10 03 25

☎ 04 67 10 03 26

dd.34@apf.asso.fr

HANDICAP VISUEL

FAF-LR (Fédération des aveugles de France - Languedoc Roussillon)

420 allée Henri II de Montmorency
34000 MONTPELLIER

☎ 04 67 50 50 60

☎ 04 67 22 32 38

accueil@faf-lr.fr
www.faf-lr.fr

GIPH (Groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques)

341 rue Hippolyte Fizeau
ZAC du Millénaire
34000 MONTPELLIER
☎ 04 67 20 21 15
☎ 04 67 20 21 24
vieassociative@gihplr.org
www.gihplr.org

HANDICAP AUDITIF

Arieda (Association régionale pour l'intégration et l'éducation des déficients auditifs)

2446 avenue du Père Soulas
34090 MONTPELLIER
☎ 04 99 23 27 70
☎ 04 99 23 27 79
contact@arieda.asso.fr
www.arieda.fr

Cesda (Centre d'éducation spécialisé pour déficients auditifs) - Association Saint-Vincent de Paul

14 rue Saint Vincent de Paul
34090 MONTPELLIER
☎ 04 67 02 99 00
☎ 04 67 02 17 45
cesda-34@orange.fr
www.cesda34.org

MDPH (maisons départementales des personnes handicapées)

Elles caractérisent les situations de handicap, les évaluent et proposent un plan global de solutions et d'aménagements.
annuaire.service-public.fr/languedoc-roussillon-midi-pyrenees#service-maison_handicapees

MDPH

18 rue moulin de la Seigne
11000 CARCASSONNE
☎ 04 68 77 23 23
www.aude.fr/417-maison-departementale-des-personnes-handicapees-mdph-htm

MDPH

115-116 allée Norbert Wiener
30000 NÎMES
☎ 04 66 02 78 00
<http://accueil-handicap/maison-departementale-des-personnes-handicapees.html>

MDPH

59 avenue de Fès
BP 7553
34086 MONTPELLIER Cedex 4
☎ 04 67 67 69 30
www.mdph34.fr

MDPH

Hôtel du département
6 avenue du Père Coudrin
48000 MENDE
☎ 04 66 49 60 70
<http://lozere.fr/solidarite/personnes-handicapees/la-mdph.html>

MDPH

30 rue Pierre Bretonneau
66100 PERPIGNAN
☎ 04 68 39 99 00
www.ledepartement66.fr/1447-mdph-66.htm

➤ Sites utiles

100 métiers

Site réalisé par l'Onisep, Midi Libre et la Région, présentant les métiers en images et les aptitudes nécessaires pour les exercer.
www.100metiersenregion.fr

Onisep Occitanie

Site de Montpellier, espace « Handicap »
www.onisep.fr/montpellier

Rechercher un métier, s'informer

100 MÉTIERS EN RÉGION

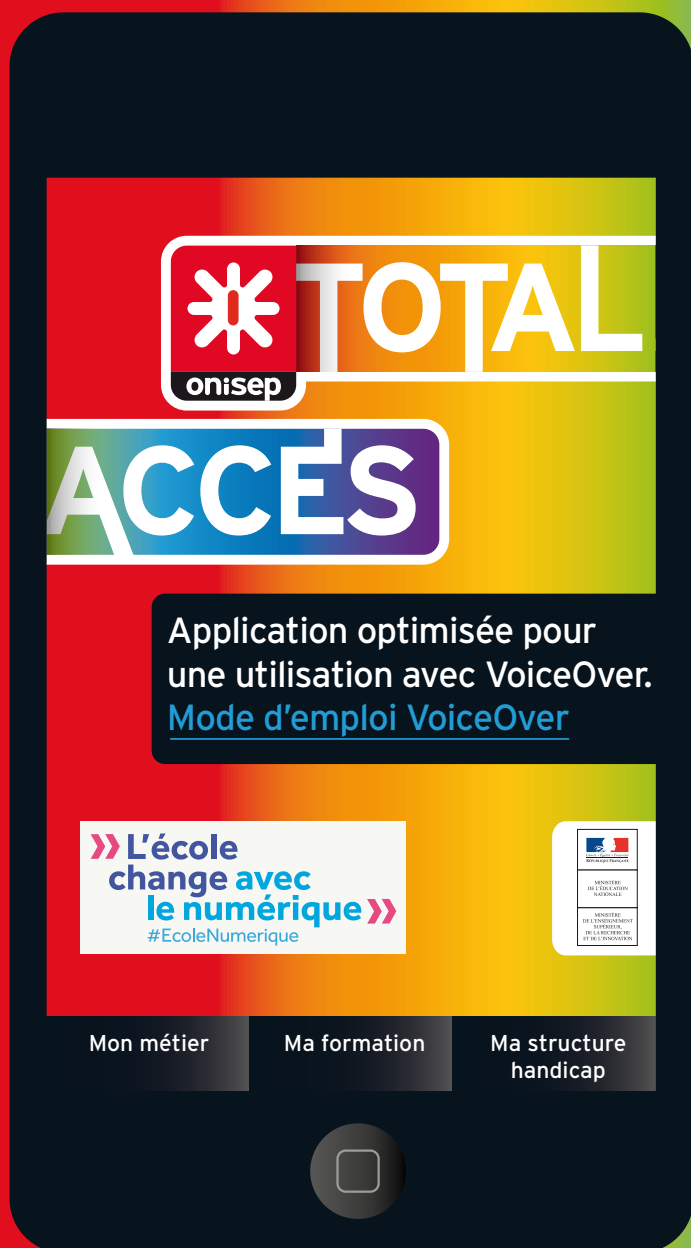
- ▶ des vidéos métiers
- ▶ de l'interactivité
- ▶ des actus connectées

www.100metiersenregion.fr



Midi Libre

L'APPLI MOBILE DE L'ONISEP ACCESSIBLE AUX PERSONNES AVEUGLES OU MALVOYANTES



Disponible
gratuitement
sur l'App store
et Google play

Retrouvez **Total Accès**
et toutes les infos sur les études
et l'insertion professionnelle
des jeunes en situation
de handicap sur

www.facebook.com/OnisePHandicap

DES ÉTUDES SUPÉRIEURES À L'EMPLOI

*S'orienter vers l'enseignement supérieur, un sésame pour l'emploi ?
Ce numéro de la collection « Handi+ » vous donne des clés pour mener
vos études supérieures dans les meilleures conditions, et pour ouvrir
les portes du monde professionnel.*

*La première partie présente les aides humaines, techniques et pédagogiques
dont vous pouvez bénéficier pour assurer la réussite de vos études supérieures.
La deuxième partie est consacrée à l'insertion professionnelle, étape décisive,
en particulier pour des jeunes en situation de handicap. Elle aide
à vous projeter et à vous positionner sur une première opportunité d'emploi.
La troisième partie, régionale, recense dans un carnet d'adresses
les ressources pour votre orientation dans l'enseignement supérieur
puis vers l'emploi. Des témoignages d'étudiants porteurs de handicap
et de jeunes professionnels, ainsi que des avis d'experts, mettent en lumière
la variété des parcours possibles.*

*En espérant que ces pages vous inciteront à vous engager dans des études
supérieures pour construire votre avenir.*